



INONDATIONS 2019 : Êtes-vous dans la zone d'intervention spéciale (ZIS)?

(Mont-Tremblant, le 15 juillet 2019) – Le gouvernement du Québec a revu la délimitation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) des zones inondables suite aux consultations tenues au début du mois de juillet.

La Ville de Mont-Tremblant invite ses citoyens et citoyennes de vérifier s'ils font partie de cette nouvelle ZIS en consultant la carte : <https://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/ZIS-20190715/index.html>

Si vous considérez que vous ne devriez pas faire partie de la ZIS, vous devez compléter le formulaire

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/inondations_printanieres_2019/formulaire_zis.pdf et le faire parvenir au **Service de l'urbanisme de la Ville au plus tard le vendredi 16 août** plutôt qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comme demandé auparavant par le gouvernement du Québec.

La Ville invite les citoyens qui avaient déjà transmis leurs commentaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à remplir tout de même le formulaire.

Pour toutes questions, vous pouvez joindre le Service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant au 819-425-8614, poste 2400.